

## Immersion de déchets en mer—Loi

**Le vice-président:** Le sous-amendement à l'article 52 est-il adopté?

(L'amendement de M. Munro (Hamilton-Est) est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 52 modifié est-il adopté?

**M. Baldwin:** Sur division.

(L'article modifié est adopté.)

**Le vice-président:** Le comité passe maintenant au dernier article, l'article 53 modifié. L'article 53 modifié est-il adopté?

(L'article 53 modifié est adopté.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

Rapport est fait du bill.

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, même ceux d'entre nous qui sommes en faveur de ce bill doivent se rendre compte qu'il a fait l'objet de maints amendements et, en toute justice pour la conduite de nos travaux, j'estime que nous devrions attendre d'avoir en main le nouveau texte du bill avant de le lire pour la troisième fois.

**L'Orateur suppléant (M. Penner):** A la prochaine séance de la Chambre, alors.

\* \* \*

## LA LOI SUR L'IMMERSION DE DÉCHETS EN MER

MESURE PRÉVOYANT LA RÉPRESSION DE L'IMMERSION DE DÉCHETS EN MER ET LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 avril, de la motion de M. Sharp (au nom du ministre de l'Environnement): Que le Bill C-37, tendant à régir l'immersion en mer de déchets et substances diverses, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, puisque ma voix reste assez forte, je me propose de faire encore quelques observations au sujet du bill sans vouloir le moins du monde en retarder l'adoption.

Ainsi que je l'ai dit lors du débat qui s'est tenu le 22 avril, il s'agit ici d'une mesure législative qui s'est fait attendre mais elle est satisfaisante. Seules quelques observations s'imposent toutefois. Je sais, par exemple, que le Congrès des États-Unis a étudié une mesure semblable il y a plus d'un an, soit en mars 1974. Pourquoi avons-nous dû tant attendre? Le projet de loi a un rapport avec une initiative d'un organisme des Nations Unies dont la dernière étape a été conclue à Londres en 1972. Il convient donc, à mon avis, de se demander pourquoi il a fallu deux ans et demi pour faire adopter cette mesure législative habilitante. Cependant, nous en sommes maintenant saisis; étudions-la, faisons nos commentaires et renvoyons-la au comité.

● (1690)

Au cours de la période des questions aujourd'hui, j'ai posé une question au ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Sauvé) au sujet du stock de matériel de nettoyage dans le détroit de Juan de Fuca et au large de la côte de la Colombie-Britannique. Je lui ai demandé si elle était satisfaite de la quantité de matériel en stock et disponible. Je suppose que je n'aurais pas dû être surpris de sa réponse parce qu'après tout elle doit être satisfaite du travail qui se fait dans son ministère et ne peut le critiquer, mais j'estime que nous devrions réclamer avec plus d'instance ce matériel de nettoyage.

Dans une question marquée d'un astérisque que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en février dernier, je m'enquerais du stock de matériel de nettoyage disponible dans cette région qui est actuellement menacée par des déversements. Il y en a eu à Cherry Point. Mon collègue de Vancouver-Sud (M. Fraser) a posé une question vendredi au sujet de la responsabilité financière concernant un déversement qui s'est produit il y a un an. Il y en a eu d'autres plus au nord, dans la région de mon honorable ami le député de Comox-Alberni (M. Anderson), qui se préoccupe également de ces questions. Je parie que, si je lui en parlais en dehors de la Chambre, il ne serait pas satisfait de la réponse à la question que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* et qui est consignée au compte rendu. Bien qu'elle ait été marquée d'un astérisque, on a demandé qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de document.

Je constate que, dans toute cette région, où circulent des centaines de milliers de tonnes de pétrole chaque année, nous disposons de six machines spécialement conçues pour nettoyer de la surface tout pétrole qui a pu s'échapper d'un navire. Il n'y a pas de stock de matériel d'absorption dans les environs, bien qu'on nous ait assuré dans la réponse qui a été déposée le 12 mars 1975 qu'on s'attendait à ce que les entreprises de la région dressent un inventaire. La réponse est tout à fait insuffisante. Il n'y a pas de stocks. Il n'y a pas assez de matériel pour contenir un déversement important dans la région, s'il y en avait un prochainement.

Le ministre m'a donné aujourd'hui une autre réponse qui m'ennuie beaucoup. La décision de décharger du pétrole à Port Angeles pour éviter d'en répandre dans le détroit Juan de Fuca semble le satisfaire. Elle devrait ouvrir un ouvrage de géographie; elle se rendrait compte que Port Angeles est situé du côté du large dans les détroits. Il faut traverser le détroit Juan de Fuca pour arriver à Port Angeles, loin au sud-est du détroit, et je ne vois donc vraiment pas comment on peut éviter de répandre du pétrole dans le détroit Juan de Fuca en en déchargeant à Port Angeles.

Je voudrais également aborder avec le ministre la question suivante. Au cours de la fin de semaine, un certain nombre de mes collègues de tous les côtés de la Chambre ont assisté à une réunion du groupe interparlementaire Canada-États-Unis à Québec pour discuter des problèmes qui se posent à nos deux pays. A cette occasion on a justement parlé de l'itinéraire des pétroliers passant par le détroit Juan de Fuca et le détroit de Georgie. Comme tous les députés le savent, je tiens beaucoup à que ces bateaux restent au large.

**Des voix:** Bravo!